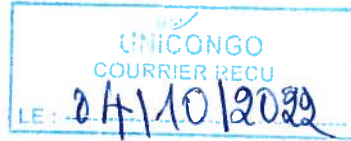


**CAISSE NATIONALE
DE
SECURITE SOCIALE**

Boulevard Denis SASSOU
NGUESSO

B.P : 182
Tél : 22 281 00 93
Email : cnss.bzv@laposte.net
N°.....BZV
V/Réf :
N/Réf : DG/DEC/KMM/EO



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

COMMUNIQUE DE PRESSE
(A diffuser avant le 09 octobre 2022)

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite les chefs d'entreprises, d'établissements privés, para- étatiques ainsi que les responsables des collectivités locales, employant au moins 20 salariés, à s'acquitter de leurs cotisations sociales du mois de septembre 2022 et du 3^{ème} trimestre 2022 pour les autres employeurs, au plus tard le 15 octobre courant.

Le Directeur Général de la CNSS rappelle que toute cotisation versée après ce délai sera majorée de 10% pour le premier retard et augmentera de 3% après chaque trimestre de retard, conformément aux dispositions de l'article 22 du code de sécurité sociale.

Fait à Brazzaville, le 03 OCT 2022

Le Directeur Général,

Evariste ONDONGO

